



MONTCHOISI **TENNIS CLUB**

CONDITIONS GÉNÉRALES DU CLUB LORS DE L'INSCRIPTION ET RÉDUCTIONS ACCORDÉES

- Le tarif « couple » est accordé aux personnes en couple vivant à la même adresse postale.
- Le tarif de « membre passif » est accordé aux personnes qui étaient membre actif mais qui, suite à une blessure ou pour d'autres raisons, ne vont plus jouer pendant une saison, sous présentation d'un certificat médical valable. Le statut de « membre passif » permet aux personnes de ne pas repayer la finance d'entrée à leur retour comme membre actif (car en cas de désinscription au club, la finance d'entrée est à re-payer lors du retour dans le club).
- Le tarif « junior parent membre » est accordé aux juniors dont le père ou la mère est déjà membre du club.
- Lors d'inscriptions simultanées multiples (une famille, un adulte et des enfants, plusieurs enfants), le cumul des finances d'entrée est plafonné à 400 chf.
- Pour toute inscription à partir du 1^{er} juillet, une réduction de 15% par mois est accordée (15% si inscription en juillet, 30% si inscription en août, etc.) sur le montant de la cotisation. Aucun rabais n'est accordé sur la finance d'entrée.
- Aucun rabais n'est accordé aux membres quittant le club en cours de saison.
- Les résiliations s'annoncent par écrit avant **le 31 décembre de l'année en cours** pour l'année suivante. En cas de départ avant la fin de l'année suite à une blessure, la cotisation sera annulée sous présentation d'un certificat médical valable.
- Il n'est possible de réserver des courts que lorsque la facture de cotisation (et de finance d'entrée au club) a été payée.
- Chaque membre a le droit de réserver des courts et d'inviter des personnes externes au club (non-membres) autant de fois qu'il/elle le souhaite. Dans ce cas, le membre doit mentionner « invité » dans la réservation. Chaque membre peut inviter chaque année 2 personnes non-membres gratuitement (2X 1h). Les invitations suivantes sont facturées au prix de 20 chf/h en fin de saison.
- Les réservations sont possibles pour le jour-même et les 9 jours suivants.
- Un maximum de 2 réservations simultanées est accordé.
- Il n'est pas possible de réserver 2 heures consécutives.
- Les juniors ne peuvent pas réserver de court en semaine entre 12h et 14h et dès 18h, à part s'ils jouent avec un adulte membre du club.